



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Etat-major Zone de Défense de Marseille
Délégation Militaire Départementale de l'Hérault**

A Montpellier, le 04 avril 2022
N°85/EMZD Marseille/DMD34/DMD/NP

Le lieutenant-colonel Bertrand SOREAU
commandant d'armes de la place de Montpellier
délégué militaire départemental de l'Hérault

au

Personnel des armées d'active rayé des contrôles et
au personnel de la réserve militaire opérationnelle

OBJET : Candidature encadrement des centres SNU 2020 de l'Hérault

ANNEXES : 1) Informations diverses.
2) Extrait des fiches de poste SNU.

Mon général, mon colonel, mesdames, messieurs, chers camarades

Ainsi que vous le savez certainement, le projet gouvernemental de Service National Universel poursuit sa montée en puissance progressive pour la troisième année consécutive et concernera cette année environ 50 000 volontaires dans leur seizième année.

Dans le département de l'Hérault, cela concerne 928 volontaires qui effectueront en internat du 12 au 24 juin ou du 3 au 15 juillet la première phase de ce SNU, qui en comporte trois, dénommée « séjour de cohésion ». Pour l'Hérault, trois centres SNU seront ouverts pour cette période : un au centre IGESA de Palavas-les-Flots, un au centre VVF de Montagnac et le dernier au centre PEP de Babeau-Bouldoux.

Cette montée en puissance exige un effort important de recrutement et de formation de cadres volontaires venant de tous horizons (et notamment des mondes de l'enseignement, de la jeunesse et des armées). La conception même de ce projet implique de recruter une importante proportion de cadres d'origine militaire (personnel d'active rayé de contrôles ou réserviste opérationnel) afin d'imprimer dans la culture de ce nouveau dispositif les qualités reconnues aux armées : abnégation, sens du service et de la collectivité, cohésion nationale, pédagogie active, goût de l'effort, etc. Si les armées ne contribuent pas directement à cet encadrement elles se sont engagées à appuyer les efforts de recrutement menés localement par les chefs de projet départementaux sous le contrôle des préfets et des recteurs d'académie.

La présente lettre a pour but de vous sensibiliser sur les besoins en encadrement conditionnant la réussite de ce projet structurant. Si vous souhaitez apporter votre contribution à la réussite du SNU je vous invite à transmettre votre candidature en faisant parvenir un CV et une lettre de motivation au chef de projet SNU de l'académie de Montpellier, à l'adresse suivante : jennifer.bonail@ac-montpellier.fr. Afin de me permettre de suivre les candidatures d'origine militaire je vous demande également de bien vouloir me mettre en copie de cet envoi à l'adresse suivante : bertrand.soreau@intradef.gouv.fr.

Les besoins en encadrement pour chaque centre SNU sont les suivants :

- un chef de centre ;
- une équipe de direction (un adjoint éducatif et un adjoint encadrement) ;
- une équipe de soutien (domaine santé, domaine sport, domaine logistique) ;
- des équipes de commandement de compagnie composées de 2 cadres par compagnie (responsables de 2 à 4 maisonnée) ;
- des tuteurs de maisonnée (une maisonnée = 1 groupe de 14 volontaires).

Le projet prévoit que l'encadrement du SNU soit assuré en tirant parti des différentes expériences et compétences acquises dans les mondes de l'éducation, de la jeunesse et des armées. C'est pourquoi la présence, pour environ 1/3 des cadres volontaires, de personnes ayant acquis une expérience de l'encadrement et de la conduite d'activités collectives ou de formation dans les armées est particulièrement souhaitée. Il est cependant fortement recommandé de préciser dans votre CV et votre lettre de motivation l'ensemble des actions que vous avez pu mener au profit des jeunes, particulièrement en termes de formation, que ce soit en milieu civil (dont au sein de CSA) ou militaire.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette sensibilisation ayant vocation à contribuer à la réussite de ce projet structurant.



Annexe 1 à la lettre n°85/EMZD MARS/DMD34/DMD/NP du 04 avril 2022.

Informations diverses.

1) Synthèse SNU.

Le Service national universel est un service non militaire, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (MENJ). Il comprend 3 phases essentielles :

- Une phase (1) obligatoire de cohésion, après la classe de 3ème, consistant en une session d'éducation à l'autonomie d'une durée de 12 jours comprenant une journée défense et mémoire nationales (JDM) ;
- Une phase (2) obligatoire de mission d'intérêt général (MIG), consistant pour les jeunes, dans l'année de la classe de 1ère, à servir pendant une durée de 84 heures dans une mission temporaire de leur choix au sein des forces armées, des forces de sécurité intérieure, des services de l'état (éducation, tutorat, santé, secours, etc.), ou dans le monde associatif (aide aux personnes, accueil et médiation, humanitaire, protection de l'environnement, etc.) ;
- A terme une phase (3) facultative d'engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an, entre 18 et 25 ans.

2) Type de contrat de travail.

Le contrat devrait être de type contrat d'engagement éducatif dont l'employeur sera l'état.

3) Nombre de jours de travail et rémunération prévisionnels. Pour 2 séjours :

Fonction		Rémunération brute journalière, en euro, <u>prévisionnelle</u>	<u>Estimation</u> du nombre de jours de travail total (24 jours d'internat du séjour de cohésion inclus)
Chef de centre		137.60	91
Adjoint éducatif du chef de centre		114.9	65
Adjoint encadrement chef de centre		114.9	63
Soutien	santé	91.90	57
	sport	91.90	57
	logistique	91.90	57
Capitaine de compagnie		91.90	48
Tuteur de maisonnée		68.90	48

4) Calendrier prévisionnel d'activité.

- Nombre de jours maximum de conception de séjour (9 jours pour l'équipe de soutien, 15 jours pour les adjoints et 43 jours pour le chef de centre). A prévoir en équipe entre le 01 avril et le 31 mai dont 2 jours de formation.
- Juin : formations générales de tous les encadrants les 01, 02 et 03 juin.
- Préparation pédagogique en équipe et préparation du centre : les 07, 08 et 09 juin.
- Du 11/06 (jour de l'arrivée des volontaires) au 25/06 (jour du départ des volontaires) : 1^{er} séjour de cohésion.
- Préparation pédagogique en équipe et préparation du centre : les 28, 29 et 30 juin
- Du 02/07 (jour de l'arrivée des volontaires) au 16/07 (jour du départ des volontaires) : 2^e séjour de cohésion.

Annexe 2 à la lettre n°85/EMZD MARS/DMD34/DMD/NP du 04 avril 2022.

Extrait de fiches de poste SNU.

A) Chef de centre

Le chef de centre est le garant des objectifs, des finalités et de la pédagogie de toutes les activités du séjour.

Il est responsable de la préparation et de la conduite de deux séjours. Afin d'assurer le bon déroulement des séjours et l'atteinte des objectifs de la phase de déploiement, il exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux:

- 1) Chef d'établissement, chef d'organisme
- 2) Responsable pédagogique
- 3) Responsable de la discipline générale
- 4) Responsable de la logistique générale et du soutien

B) Adjoint au chef de centre / conseiller éducatif.

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint éducatif seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide pratique SNU autour des sept thématiques de formation, ainsi qu'à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il s'assure de la bonne mise en oeuvre des activités et de l'application d'une pédagogie active et participative. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

- 1) la préparation du séjour de cohésion ;
- 2) la définition de l'emploi du temps et le suivi des activités ;
- 3) la mise en oeuvre d'une pédagogie spécifique au SNU.

C) Adjoint au chef de centre / conseiller encadrement.

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint d'encadrement seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. L'adjoint d'encadrement seconde le chef de centre dans quatre domaines principaux :

- 1) le management de l'encadrement ;
- 2) Respect du règlement intérieur et participation active et harmonieuse à la vie en commun ;
- 3) la démocratie interne et le développement d'un vivre ensemble harmonieux ;
- 4) la sécurité.

D) Capitaine de compagnie.

Les capitaines de compagnie sont donc le lien entre l'équipe de direction du site et les tuteurs qu'ils appuient en permanence. A leur niveau de responsabilité intermédiaire, ils traduisent le projet pédagogique du centre. Ils mettent en oeuvre une relation de proximité avec chacun des tuteurs et tous les volontaires de leurs différents groupes.

Les responsabilités des capitaines de compagnie s'exercent dans les quatre domaines principaux suivants :

- 1) Encadrement de plusieurs tuteurs de maisonnée et de leurs volontaires ;
- 2) Démocratie interne et éducation à la citoyenneté (temps de débat quotidien d'une heure) ;
- 3) le développement du sens du service et de la solidarité ;
- 4) l'intervention ponctuelle dans les modules collectifs de formation.

E) Tuteur de maisonnée.

Il est le premier cadre de contact des volontaires pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. Il agit dans quatre domaines principaux :

- 1) l'accueil et accompagnement des appelés ;
- 2) l'organisation et discipline de la vie courante ;
- 3) l'organisation de la vie démocratique et citoyenne ;
- 4) la création de l'esprit de maisonnée ;
- 5) garantie de la sécurité physique et morale des volontaires.

F) Référent SPORT

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec les membres de l'équipe de direction, le référent sport et cohésion participe à la conception, l'organisation et la mise en œuvre des activités sportives et de cohésion, à raison d'une heure par jour et d'une demie journée de challenge sportif par séjour.

Membre de l'équipe de soutien auprès de la direction du centre, c'est un acteur du projet pédagogique du séjour de cohésion, dès la conception et jusque dans la conduite.

Professionnel ou expérimenté dans l'éducation des jeunes par les activités physiques et sportives, il intègre la dimension du sport en équipe pour renforcer la cohésion des groupes de jeunes. Il aide à promouvoir une pratique sportive où chacun prend conscience qu'il a besoin des autres et où la seule performance recherchée est un objectif atteint ensemble.

Dans l'esprit des valeurs de l'olympisme, il procure ses conseils à tous, jusqu'aux tuteurs, dans tous les aspects éducatifs et de la construction de la personnalité : goût de l'effort, joie de participer, dépassement de soi, courage face aux difficultés, patience, persévérance, respect de la règle, fair-play, etc.

Il propose également à l'équipe de direction d'organiser des activités de cohésion propre à créer un esprit de centre (culturelles, artistiques, de loisirs ...)

Ainsi, les activités du référent sport et cohésion s'exercent dans les quatre domaines suivants :

- 1) Conception des activités de cohésion sportives ;
- 2) Mise en œuvre des activités sportives ;
- 3) Promotion des activités physiques et sportives et de leurs bénéfices notamment sur la santé ;
- 4) En dehors des activités sportives, participation aux différents temps de séjours.

G) Intendant

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec l'équipe, l'intendant assure la gestion quotidienne du centre. Son action se déploie essentiellement en amont et pendant le séjour de cohésion, en matière de :

- 1) gestion du budget et de la comptabilité ;
- 2) gestion des stocks et des approvisionnements ;
- 3) mise à disposition des moyens logistiques nécessaires ;
- 4) conservation des pièces administratives nécessaires à la justification des frais engagés ;
- 5) mise en oeuvre des règles de santé et sécurité dans un environnement d'accueil collectif de mineurs.

Le titulaire du poste est amené à intervenir, notamment, dans les domaines de la restauration, de l'entretien, du transport des volontaires pendant le séjour de cohésion, du financement des activités, de la maintenance du centre ainsi que de la blanchisserie des effets des volontaires.

Il travaille en relation avec les prestataires et les services déconcentrés de l'Etat qui l'appuient dans son action quotidienne.

Polyvalent et réactif, le titulaire du poste est un facilitateur qui trouve, conformément à la réglementation, la solution adaptée.

H) Infirmier

Sous l'autorité du chef de centre, l'infirmier est un membre de l'équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes :

- 1) référent sanitaire du centre (y compris en santé mentale) ;
- 2) suivi sanitaire et soins infirmiers ;
- 3) mise en oeuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans le cahier des charges ;
- 4) liaison avec les professionnels de santé et structures de soins ;
- 5) promotion de la santé.

Si vous voulez obtenir les fiches poste complètes, merci de demander celles qui vous intéressent à l'adresse suivante : solange.levade@intradef.gouv.fr .
--

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- @ INTERNET /

COPIES :

- @ INTRADEF / Tout personnel permanent DMD34
- A/C numériques DMD34 (dossier « 3_DOC-EMIS/DOCUMENTS-ENREGISTRES » et « 02_SNU/COURRIER-ENVOI »)